

" Les Anthisnois plus taxés que les Liégeois "

Budget et taxe à l'ordre du jour des élus anthisnois. Et mauvaise nouvelle pour le contribuable: l'impôt sur les personnes physiques passe de 7,8 % à 8,8 %. "Nous aurions pu être politiciens et attendre fin juin avant d'augmenter la taxe, nous ne l'avons pas fait, tempère le bourgmestre ff, Michel Evans. Cette taxe interviendra pour les revenus 2009. Pourquoi devons-nous taxer davantage? Parce que nous avons des investissements lourds et qu'il y a une indexation des barèmes fiscaux, notamment".

33 EUROS... DE MOYENNE

Concrètement, une augmentation d'1%, qu'est ce que cela représente sur le budget d'un Anthisnois? "Augmenter l'IPP d'un pour cent sur un an, ce sont des recettes de 143.000€ en plus pour la commune, explique Michel Evans. Divisez cette somme par 4000 habitants et vous verrez que cela représente un coût moyen de 33€ par Anthisnois.

Maintenant, j'en conviens que l'IPP est lié au revenu. Donc, c'est une moyenne mais il est clair qu'ils s'agit d'un acte de solidarité par rapport aux personnes aux revenus plus faibles"

Du côté de l'opposition, ça ne plaît guère: "Nous passons de 7,8 % à 8,8 % soit nous sommes à l'imposition maximale, a relevé la conseillère MR-IC Françoise Tricnont- Keseyrs. Alors que nous sommes une commune rurale. Imaginez, nous taxons plus que la ville de Liège qui est à 8 %! Tout cela pourquoi? Parce que vous avez la folie des grands et une liste impressionnante d'investissements."

L'échevin Francis Hourant rétorquait rapidement: "Ne prenons pas l'exemple de Liège mais restons chez nous. Nous taxons comme Hannut, une ville de l'arrondissement de Huy-Waremme (menée par une équipe libérale, N.D.L.R.)".

L'opposition a rejeté l'augmentation de la taxe. «